

Armagh, le 4 juin 2019

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance régulière du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le quatrième jour de juin deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers : Benoit Gagnon, Marie Madeleine Sirois, Robert Gagnon, Gilles Lacroix, Alain Gaudreau, formant quorum sous la présidence du maire M. Sarto Roy.

Après avoir constaté qu'il y avait quorum, le maire fait la lecture du projet d'ordre du jour.

Absence motivée : Maxime Bradette

Rés.2019-06-01

ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

Que l'ordre du jour soit accepté.

- 1) Ouverture.
- 2) Mot de bienvenue du maire.
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 4) Suivi et adoption du procès-verbal de la séance tenue le 7 mai 2019. **(R)**
- 5) Rapport de dépenses autorisées. **(R)**
- 6) Correspondance reçue :
 - MRC de Bellechasse – Résolution no C.M. 19-05-100 – Divulgence des études Hydrogéologiques – LET.
 - MTMDET : Travaux dans les emprises – Fermeture de routes pour événements spéciaux – Installation d'oriflammes
 - MAMH : Programme de gestion des actifs – Acceptation de dossier.
- 7) Points d'information :
- 8) Rapport des conseillers sur les dossiers relevant de leur responsabilité.
- 9) Dépôt et lecture du rapport annuel du maire.
- 10) Dépôt du rapport budgétaire comparatif 2018-2019.
- 11) **Période de questions.**
- 12) Voirie :
 - Émondage du petit parc municipal au centre du village. **(R)**
 - Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes pour le bénéfice des municipalités. **(R)**
 - Achat d'une découpeuse à disque. **(R)**
- 13) Parc des chutes d'Armagh.
 - Reprise de la gouvernance du Parc des chutes d'Armagh. **(R)**
- 14) Loisirs
 - Participation financière 2019. **(R)**
- 15) **Pause de 5 minutes**
- 16) Mandat MRC de Bellechasse – Consultation publique « Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ) ». **(R)**
- 17) Comité consultatif d'urbanisme d'Armagh : Nomination des membres. **(R)**
- 18) Loisirs :
 - Participation au programme Accès-Loisirs. **(R)**
- 19) Programme de récupération hors foyer : Achat d'équipements - poubelle à deux voies. **(R)**
- 20) Demande d'aide financière :

- École Belle-Vue – Album des finissants. (R)
 - Promotion M – 125 ans et plus de présence dans Bellechasse. (R)
- 21) **Période de questions.**
- 22) Levée de l'assemblée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-06-02

SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MAI 2019

Après avoir fait le suivi du procès-verbal :

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Benoit Gagnon,

Que le procès-verbal de la séance tenue le 7 mai 2019 soit accepté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-06-03

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES – MAI 2019

Proposé par le conseiller Robert Gagnon,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

D'approuver la liste des comptes à payer du mois de mai 2019 au montant de xxxxx \$ ci-jointe :

EXERCICE FINANCIER 2019

ADMQ	DINER-CONFERENCE/CONGRES D.G.	57,49
BRASSARD BURO INC.	FOURNITURES DE BUREAU	287,49
BRASSARD BURO INC.	DECROCHEUR TELEPHONE	83,80
BRASSARD BURO INC.	FILIERE / GARAGE	327,68
BRASSARD BURO INC.	FOURNITURES BUREAU/GARAGE/BIBL	75,81
BRASSARD BURO INC.	FOURNITURES DE BUREAU/BIBLIO	24,59
CARRIERES RIVE-SUD INC.	GRAVIER 0-20MM / RESERVE	207,88
COLLEGE SHAWINIGAN	PRATIQUES EAUX USEES / A. DUBE	198,72
COLLEGE SHAWINIGAN	PRATIQUES EAUX USEES / Y. TURG	198,72
CREAPHISTE	JOURNAL JUIN 2019	792,18
DENEIGEMENT NICOLAS AUDET	DENEIG.TERRAIN BALLE+PATINOIRE	258,69
ECO VERDURE	DECOMPACTION TERRAIN BALLE/SOC	439,39
ECO VERDURE	ENGRAIS TERRAIN BALLE/SOCCER	244,61
ECOLE BELLE-VUE	COMMANDITE ALBUM FINISSANTS	50,00
ENGLOBE CORP.	REFECTION FOUCHE OUEST	457,03
ENTREPRISES CLAUDE CÔTÉ INC. (LES)	INST.AIR CLIM./BUREAU D.G.	301,58
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP.+ ANALYSES EAUX USEES	316,18
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP.+ ANALYSES EAU POTABLE	128,77
EXCAVATION GERARD POULIOT INC.	PELLE/CAMION/BRIS AQUE./FABRIQ	4 971,27
GANTBEK INC.	REPLACEMENT MATERIEL TROUSSES	297,28
GESTION U.S.D. inc.	BACS VERTS 360L (7)	820,01
HYDRO-QUEBEC	USINE D'EPURATION / 30 JOURS	1 502,90
HYDRO-QUEBEC	POSTE REFOULEGOUTS / 59 JOURS	994,68
HYDRO-QUEBEC	CASERNE / 59 JOURS	576,28
HYDRO-QUEBEC	TERRAIN DES LOISIRS / 62 JOURS	29,29
HYDRO-QUEBEC	CHALOIS / 62 JOURS	836,23
HYDRO-QUEBEC	RES. EAU POTABLE / 62 JOURS	205,53
HYDRO-QUEBEC	COMPLEXE MUNICIPAL / 62 JOURS	2 203,57
INFO-MANIAC	POTABLE / VOIRIE/AQUEDUC	2 864,07
INFO-MANIAC	POTABLE / VOIRIE/AQUEDUC	- 195,46
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERV./SITE WEB/JUIN	57,43
KALITEC SIGNALISATION	ENS. SILHOUETTE FILLE+ANCRAGES	694,45

LOISIRS ET SPORTS D'ARMAGH	COMMANDITE / JOURNEE FAMILIALE	300,00
LUC OUELLET ELECTRIQUE INC.	INST.FILET BALLE+FIXTURES ECLA	1 403,40
LUC OUELLET ELECTRIQUE INC.	REPARER 2 LUMIERES DE RUE	269,73
M.R.C. DE BELLECHASSE	QUOTES PARTS / MRC / VERS #2	79 714,67
MARCHES TRADITION/COTE	EAU/CAFE/MOUCHOIRS/BUR./ELEC.	76,68
MINISTRE DES FINANCES (SQ)	VERSEMENT #1 / SQ	45 814,00
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TELEPHONIE IP/USINE FILTRATION	17,72
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	REPETITRICE RADIOS / JUIN	212,13
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE FILTRATION	40,19
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE/VOIRIE/AQUEDUC/INCEN	517,53
PAQUET & FILS LTÉE	HUILE CHAUFFAGE/CASERNE/407.2	420,10
PORTES DU QUEBEC (LES)	INSTALLATION PORTE GARAGE	4 486,32
PROMOTION MG	ALBUM SOUVENIR/SOEURS NDPS	350,00
PUROLATOR COURRIER LTEE	FRAIS TRANSP./APPAREIL MOUCHES	5,47
RENEE FLEURISTE ENR.	CORBILLE/DECES YVON ROY	75,00
RREMQ - AON HEWITT	REGIME PENSION / AVRIL 2019	2 244,98
SERVICES DENCO INC. (LES)	APPAREIL A MOUCHES / EPURATION	385,17
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	ENVOI / LEVEE AVIS EBULLITION	56,99
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	ENVOI / AVIS EBULLITION	56,99
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	ENVOI / JOURNAL JUIN 2019	119,07
TELUS QUEBEC	TEL + FAX BATIMENTS MUNICIPAUX	466,04
VIDEOTRON LTEE	CELLULAIRES EMPLOYES	155,01

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-06-04

ÉMONDAGE DU PETIT PARC MUNICIPAL AU CENTRE DU VILLAGE

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh a demandé l'avis d'un professionnel pour l'entretien des arbres dans le petit parc au centre du village comprenant les tâches suivantes;

- Abattage de huit épinettes jugées dangereuses
- Ramassage des branches
- Arrachage des souches
- Travaux de terrassement

ATTENDU QUE M. Éric Talbot, a déposé une offre de services pour réaliser les travaux selon les règles de l'art;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

QUE ce conseil accepte la soumission déposée de M. Éric Talbot, émondeur, pour le travail dans le petit parc au centre du village pour un montant de 5 640 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-06-05

ENTENTE ET AUTRES FORMALITÉS DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES POUR LE BÉNÉFICE DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QU'une analyse d'opportunité de conversion de notre réseau d'éclairage de rue au DEL a été déposée à la municipalité ;

ATTENDU QUE l'étude d'opportunité indique que des économies potentielles de plus de 10 000 \$ par année ;

ATTENDU QUE la période de retour sur l'investissement (PRI) est évaluée à 4.55 années ;

ATTENDU QUE la conversion au DEL des luminaires de rue s’inscrit dans un cadre de saine gestion énergétique ;

ATTENDU QUE l’article 14.7.1 du Code municipal prévoit qu’une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l’achat de matériel ou de matériaux, l’exécution de travaux ou l’octroi d’un contrat d’assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l’adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d’achats comme c’est le cas en l’espèce ;

ATTENDU QUE dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d’offres pour l’octroi d’un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l’installation ainsi que des services d’analyse écoénergétique et de conception (ci-après l’ « Appel d’offres ») au bénéfice des municipalités ;

ATTENDU QU’Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s’est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l’Appel d’offres, la FQM étant responsable de l’exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat ») ;

ATTENDU QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité d’Armagh doit conclure une entente avec la FQM ;

ATTENDU QUE la Municipalité d’Armagh souhaite bénéficier des termes et conditions du contrat intervenu entre la FQM et Énergère ;

ATTENDU QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité d’Armagh pour que cette dernière puisse adhérer au contrat ;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Robert Gagnon,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

1⁰ QUE la Municipalité d’Armagh participe à l’Appel d’offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du contrat et, à cette fin, y adhère ;

2⁰ QUE Mme Sylvie Vachon, directrice générale soit autorisée à signer une entente avec la FQM lui permettant d’adhérer au contrat ;

3⁰ QUE le coût du projet estimé à 51 370 \$ soit imputé à même le surplus général accumulé ;

4⁰ QUE Mme Sylvie Vachon, directrice générale, soit déléguée à autoriser la réalisation, pour le compte de la municipalité d’Armagh, l’analyse d’opportunité et, le cas échéant, l’analyse de faisabilité prévue à l’Appel d’offres ;

5⁰ QUE Mme Sylvie Vachon, directrice générale soit autorisée à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l’entente à être signé avec la FQM, de l’Appel d’offres ou du contrat.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-06-06

ACHAT D’UNE DÉCOUPEUSE À DISQUE (SCIE À BÉTON)

ATTENDU QUE la Commission des normes, de l’équité, de la santé et de la sécurité du travail met en garde les travailleurs des travaux publics utilisant une découpeuse à disque (scie à béton) sans système d’arrêt de rotation du disque ;

ATTENDU QUE le Groupe ACCIsst représentant la Municipalité; lors de l’élaboration de notre Programme de prévention, Santé, Sécurité et Qualité au travail, recommande l’achat d’une découpeuse à disque (scie à béton) conforme ;

ATTENDU QUE M. Alain Dubé, directeur des travaux publics a demandé des prix auprès de 3 fournisseurs ;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par TY Moteurs pour une découpeuse à disque (scie à béton) conforme à notre Programme de prévention, Santé, Sécurité et Qualité au travail pour un montant de 1 612.48 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-06-07

REPRISE DE LA GOUVERNANCE DU PARC DES CHUTES D'ARMAGH

ATTENDU QUE la municipalité d'Armagh est propriétaire du Parc des Chutes d'Armagh et de tous les actifs qui s'y trouvent (sauf exception) ;

ATTENDU QUE la Municipalité a été informée de la démission de trois des 6 membres élus du conseil d'administration de la Corporation des loisirs et des Parcs d'Armagh, laquelle gère actuellement les installations du Parc ;

ATTENDU QUE cette situation crée une instabilité importante dans la gestion des opérations du Parc ;

ATTENDU QUE depuis quelques années, le conseil d'administration de la Corporation des loisirs et des Parcs d'Armagh peine à trouver la stabilité nécessaire à une saine gestion des opérations et du développement du Parc ;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Benoit Gagnon,
Appuyé par le conseiller Alain Gaudreau,

1⁰ De remercier les démissionnaires : Mme Céline Beaudoin, Mme Monique Corriveau et Mme Pierrette Roy pour leur apport au Parc des chutes d'Armagh ainsi que tout le temps qu'elles y ont consacré comme membre du Conseil d'administration et autrement ;

2⁰ Que la Municipalité reprenne la gouvernance des installations du Parc des Chutes d'Armagh et ce, tant qu'elle le jugera nécessaire ;

3⁰ Que la supervision générale en soit confiée à la directrice générale de la Municipalité, Mme Sylvie Vachon ;

4⁰ Que les membres restants du conseil d'administration de la Corporation des loisirs et des Parcs d'Armagh soit Mme Sonia Beaulieu, Mme Gisèle Adam et Mme Suzie Bernier soient sollicités pour contribuer à la gestion du Parc ainsi qu'à la recherche de solutions pour l'avenir.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-06-08

DEMANDE DE LA CORPORATION DES LOISIRS ET SPORTS D'ARMAGH - COMITÉ DES LOISIRS

ATTENDU QUE la Corporation des Loisirs et Sports d'Armagh (Comité des Loisirs) a déposé une demande d'aide financière pour la tenue d'une journée familiale le 22 juin 2019;

ATTENDU QUE la municipalité d'Armagh est sollicitée tous les ans lors d'activités organisées lors du congé de la Fête nationale;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le Conseiller Alain Gaudreau,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

1⁰ D'autoriser la directrice générale à transmettre à la Corporation des Loisirs et Sports d'Armagh (Comité des Loisirs) un montant de 300 \$ pour la tenue d'une journée familiale;

2⁰ De permettre la fermeture du boulevard Henri lors de cet évènement;

Étant ATTENDU :

- Que le Comité avise la Sûreté du Québec (SQ) de la tenue de tels évènements.
- Que la programmation des activités est transmise à nos assureurs le plus rapidement possible afin d'éviter de fâcheuse situation.
- Qu'il obtienne un permis de boisson alcoolisée émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux.
- Et finalement, qu'il remette le site dans l'état où il l'aura prit.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-06-09

**MANDAT MRC DE BELLECHASSE - CONSULTATION PUBLIQUE
« CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DU PORC DU QUÉBEC INC.
(CDPQ) »**

ATTENDU la demande d'un permis de construction d'un bâtiment porcin comportant une maternité de recherche et de formation par le Centre de développement du porc du Québec inc.;

ATTENDU QUE le service d'inspection régional de la MRC de Bellechasse procède à l'étude de la demande de permis de construction ;

ATTENDU QUE selon les documents reçus du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le projet doit être assujéti à une consultation publique avant la délivrance du permis de construction ;

ATTENDU QUE l'émission des permis de la municipalité d'Armagh est confiée à l'inspection régionale de la MRC de Bellechasse;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Benoit Gagnon,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

1⁰ De mandater la MRC de Bellechasse pour exécuter la procédure de l'assemblée publique de consultation ainsi que le rapport de consultation, pour le projet de construction d'un bâtiment porcin comportant une maternité de recherche et de formation prévue sur le lot no. 4 275 634, du cadastre du Québec, ce lot étant situé dans le rang de la Fourche Ouest.

2⁰ D'informer le Centre de développement du porc du Québec inc. que tous les frais reliés à cette consultation publique seront à leur charge.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-06-10

**NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

ATTENDU QUE le règlement numéro 171-2018 « Règlement régissant le Comité Consultatif d'Urbanisme d'Armagh » établit les modalités de renouvellement des membres dont le mandat vient à échéance;

ATTENDU QUE 2 postes devaient être renouvelés en 2019;

ATTENDU QU'un 3ième poste était devenu vacant suite à la démission de Mme Pauline Rodrigue au siège numéro 2;

ATTENDU QUE trois personnes ont manifesté leur intérêt à siéger sur le

Comité;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Benoit Gagnon,
Appuyé par le Conseiller Alain Gaudreau,

1⁰ Que ce Conseil reconduise le mandat de Messieurs Cléonide Desjardins et Denis Vinet respectivement au siège numéro 3 et 5 du Comité Consultatif d'Urbanisme d'Armagh, tel que stipulé à l'article 9 du « Règlement numéro 171-2018 » pour une durée de deux ans.

2⁰ Que ce Conseil nomme Mme Lorraine Aubin au siège numéro 2 pour une période d'un an afin de terminer le mandat en cours.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-06-11

PARTICIPATION AU PROGRAMME ACCÈS-LOISIRS

ATTENDU QUE l'objectif #1 du Plan stratégique de développement de la MRC de Bellechasse 2015-2019 qui est de dynamiser les milieux de vie en misant sur l'amélioration de la qualité de vie et sur l'offre de services adéquats sur le territoire de Bellechasse ;

ATTENDU QUE la Table de concertation Action Solidarité Bellechasse (TASB) a formé un comité de travail en 2018 dans l'optique de rendre accessible (gratuit) le loisir à la population de Bellechasse vivant en situation de faible revenu ;

ATTENDU QUE le 5 décembre 2018, ce même comité a tenu une rencontre avec les directeurs de loisirs municipaux et l'organisme Accès-Loisirs Québec afin de présenter la démarche d'implantation ;

ATTENDU QUE le 21 mars 2018, une présentation du programme a eu lieu devant la Table Actions Loisir Bellechasse, comité consultatif de la MRC, composé de 3 maires, 3 directeurs généraux et 3 directeurs de loisirs ;

ATTENDU QUE sur le territoire, des organismes communautaires se sont déjà montrés intéressés à agir en tant que point de contact avec la clientèle à faible revenu et par le fait même agir en tant que responsable des inscriptions dans leur milieu respectif ;

ATTENDU QU'Accès-Loisirs Québec est l'organisme reconnu ayant pour mission de rendre le loisir sportif, culturel et de plein air accessible gratuitement aux personnes de 0 à 99 ans vivant une situation de faible revenu, et ce, en concertation avec les partenaires du milieu ;

ATTENDU QU'il serait opportun d'offrir aux familles à faible revenu de la MRC de Bellechasse des activités de loisirs gratuitement par l'entremise du programme ACCÈS-LOISIRS, et ce, dès l'automne 2019 ;

ATTENDU QUE cette possibilité constituerait un service à valeur sociale ajoutée sur le territoire permettant de contrer l'isolement des personnes vivant en situation de pauvreté et favoriser la pratique de saines habitudes de vie ;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Benoit Gagnon,

1⁰ DE donner suite à la recommandation faite par le comité Table Actions Loisir Bellechasse à l'effet que la Municipalité d'Armagh participe dès l'automne au projet ACCÈS-LOISIRS BELLECHASSE consistant à offrir des loisirs gratuitement aux personnes vivant une situation de faible revenu.

2⁰ QUE cette participation au projet soit conditionnelle à la participation d'organismes communautaires « POINT DE SERVICES » mandatés pour compléter les inscriptions, et ce gratuitement.

3⁰ QUE cette participation au projet soit conditionnelle à la participation des loisirs municipaux et/ou des corporations de loisirs, soit d'offrir, aux organismes porteurs, les places restées disponibles après la période habituelle d'inscription ou encore des places supplémentaires offertes pour combler les groupes.

4⁰ QUE cette participation de la municipalité soit également d'agir à titre de diffuseur d'informations auprès de sa population.

5⁰ D'autoriser Mme Sylvie Vachon, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité d'Armagh tous les documents relatifs à ce projet.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-06-12

PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER : ACHAT D'ÉQUIPEMENTS – POUBELLE À DEUX VOIES

ATTENDU QU'Éco Entreprises Québec reconduit le Programme de récupération hors foyer pour l'année 2019 ;

ATTENDU QUE le Programme de récupération hors foyer consiste en une aide financière de 70 % pour l'achat d'équipements permanents de récupération des matières recyclables dans les aires publiques municipales (section déchet et section récupération) ;

ATTENDU QUE les organisations municipales sont invitées à soumettre leur formulaire de demande d'achat d'équipement en conformité aux exigences du programme ;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

QUE la municipalité d'Armagh confirme sa participation au Programme de récupération hors foyer et fasse l'achat de cinq (5) équipements à deux voies (section déchet et section récupération) pour la somme de 1 170 \$ et elles seront disposées à divers endroits dans les lieux publics.

(1- Petit parc, 2- Loisirs, 2 Parc des chutes)

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-06-13

ÉCOLE BELLE-VUE – DEMANDE DE COMMANDITE POUR L'ALBUM DE FINISSANTS

ATTENDU QUE la municipalité d'Armagh est sollicitée à participer financièrement à l'album des finissants de l'École Belle-Vue;

ATTENDU QUE l'argent excédentaire amassé pourra servir également à défrayer une partie de la sortie éducative des finissants;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Benoit Gagnon,

Que ce Conseil participe financièrement à l'impression de l'album de finissants de l'École Belle-Vue pour une somme de 50 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-06-14

COMMUNAUTÉ DES SŒURS DE NOTRE-DAME DU PERPÉTUEL - SECOURS – 125 ANS ET PLUS DANS BELLECHASSE

ATTENDU QUE la Communauté des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours (NDPS) quittera Saint-Damien pour s'établir dans la région de Québec dans quelques mois;

ATTENDU QUE les Sœurs de NDPS laissent derrière elles un héritage indéniable après plus de 125 ans de présence dans Bellechasse;

ATTENDU QUE des citoyennes d'Armagh ont consacré leur vie à cette communauté;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens et citoyennes d'Armagh ont bénéficié de l'enseignement dispensé par les Sœurs de NDPS;

ATTENDU QUE les Sœurs de NDPS ont contribué très activement au développement de Bellechasse;

ATTENDU QUE les Sœurs de NDPS ont contribué au bien-être des jeunes et des personnes âgées pendant plusieurs années;

ATTENDU QUE ce Conseil juge important de leur rendre hommage pour l'ensemble de leur œuvre et de perpétuer leur mémoire au profit des générations futures;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Robert Gagnon,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

Que ce Conseil participe à la publication d'un album souvenir à la hauteur de 350 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-06-15

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Benoit Gagnon,

Qu'à 21 h 13, l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, Sarto Roy, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sarto Roy, maire

Sylvie Vachon, sec.-très /Dir.gén.